



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....31
 Pouvoirs.....07
 Excusés..... 04
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 FÉVRIER 2026**

**N°2026-02-12 : DÉSIGNATION DES LAURÉATS DE LA PREMIERE SESSION
 COUPS DE POUCE JEUNESSE 2026**

Le vendredi 20 février 2026 à 19h08, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 5 février 2026.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
COLLET Marie-Madeleine	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	CARRATALA Henri	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	LE COZ Lucie	TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel		

Pouvoirs :

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

Excusés :

BONINI Bruno	HAMZA Ali
MAKHLOUF Dounia	MICONNET Olivier

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Marie-Catherine HERRMANN a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20260227-2026-02-12-DE
 Date de télétransmission : 27/02/2026
 Date de réception préfecture : 27/02/2026

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. le Maire rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et notamment son article 9-1 ;

Vu la délibération n°2019-05-22 du 23 mai 2019 portant création de la bourse aux projets dite « Coup de Pouce Jeunesse » à destination des Livryens âgés de 16 à 25 ans ;

Vu les délibérations n°2020-10-20 du 1^{er} octobre 2020, n°2022-04-34 du 7 avril 2022 et n°2022-12-27 du 15 décembre 2022, portant successivement modification du règlement de la bourse aux projets dite « Coup de Pouce Jeunesse » à destination des Livryens âgés de 16 à 25 ans ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 11 février 2026 ;

Considérant la volonté de la Commune de soutenir les projets des Livryens âgés de 16 à 25 ans par l'attribution d'une bourse dans le cadre de l'opération « Coup de Pouce Jeunesse » ;

Considérant les avis émis par la Commission consultative d'attribution des bourses du 5 janvier 2026 sur les 27 projets présentés ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les lauréats de la première session de l'année 2026 et d'allouer les crédits nécessaires au financement de leurs projets ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une bourse « Coup de pouce jeunesse » aux lauréats ayant reçu un avis favorable de la part des membres de la Commission Consultative d'attribution des bourses qui s'est tenue le 5 janvier 2026, selon les montants proposés par celle-ci :

Pour une aide au financement du permis B :

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Défavorable - report

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Défavorable - report

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

Accusé de réception
093-219300464-20260227-2026-02-12-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Défavorable - report

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Défavorable - report

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Défavorable - report

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Défavorable - report

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Défavorable - report

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Défavorable - report

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Défavorable - report

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative : Favorable - aide de 600 euros

Pour les projets scolaire ou universitaire ou professionnel :

[REDACTED]

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260227-2026-02-12-DE Date de télétransmission : 27/02/2026 Date de réception préfecture : 27/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 700 euros

████████████████████
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 700 euros

████████████████████
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 700 euros

████████████████████
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 700 euros

████████████████████
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 500 euros

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des contrats d'engagement à conclure avec les lauréats mentionnés à l'article 1 et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Précise que l'ensemble des crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Commune.

Annexe 1 : Avis émis par la commission consultative d'attribution des bourses qui s'est tenue le 5 janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance le vendredi 20 février 2026.

Marie-Catherine HERRMANN
Secrétaire de séance



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental



date de publication : le 27/02/2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260227-2026-02-12-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**Compte-rendu de la commission consultative
« COUP DE POUCE JEUNESSE »
- réunie le lundi 5 janvier 2026 -**

- Membres ayant voix consultative :

Présents :

- Monsieur le Maire, Pierre-Yves MARTIN
- Madame Dounia MAKHLOUF, Adjointe au Maire en charge de la Jeunesse
- Monsieur Jean-Pierre BARATTA, Conseiller municipal délégué à la Vie Associative

Excusée :

- Madame Kaïssa BOUDJEMAÏ, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires - Périscolaires – Extrascolaires et Réussite Éducative
- Madame Bernadette RENAULT, Conseiller municipal du groupe d'opposition

- Personnels administratifs présents :

- Monsieur Jérémy CONFETTI, Directeur de l'Éducation
- Madame Caroline ALI, Responsable Jeunesse
- Madame Chérifa SAÏ, Conseillère en Information Jeunesse, Service Jeunesse

- Personnel administratif excusés :

- Monsieur Sébastien PERAT - Directeur Général Adjoint

Des livryens âgés de 16 à 25 ans ont soumis des dossiers auprès du service jeunesse afin de solliciter un soutien financier pour leurs projets personnels.

Pour rappel, l'aide pouvant être accordée à chaque projet ne peut excéder 80% du budget total du projet avec un plafonnement à 1 000 euros maximum.

Certaines aides sont plafonnées en fonction du motif de la demande :

- o 700 euros pour les projets scolaires ou universitaires ou professionnels,
- o 600 euros pour les projets de passage du permis de conduire.

27 dossiers de demandes de financements ont été soumis à l'instruction des membres de la commission consultative d'attribution des bourses, réunie le 5 janvier 2026 :

1. Projets d'obtention du permis B :

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :

- Favorable : aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :

- Défavorable : report : [REDACTED]. Au vu du nombre important de demandes et des budgets alloués, la commission privilégie une demande par famille par commission. A la lecture des dossiers, les besoins d'obtention de permis pour sa sœur sont plus pressants pour son insertion professionnelle.

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :

- Défavorable : report : Au vu du nombre important de demandes et des budgets alloués, la commission privilégie les projets plus aboutis et prioritaires pour l'insertion. Les motivations sont à retravailler.

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :

- Favorable : aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :

- Favorable : aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :

- Défavorable : report : Au vu du nombre important de demandes et des budgets alloués, la commission privilégie les projets plus aboutis et prioritaires pour l'insertion.

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :

- Favorable : aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :

- Défavorable : report : Au vu du nombre important de demandes et des budgets alloués, la commission privilégie les projets plus aboutis et prioritaires pour l'insertion.

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :

- Défavorable : report : Au vu du nombre important de demandes et des budgets alloués, la commission privilégie les projets plus aboutis et prioritaires pour l'insertion. Les motivations sont à retravailler.

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :

- Favorable : aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :

- Favorable : aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :

- Défavorable : report : Au vu du nombre important de demandes et des budgets alloués, la commission privilégie les projets plus aboutis et prioritaires pour l'insertion. Les motivations sont à retravailler.

Accuse de réception en préfecture :
093-219300464-20260227-2026-02-12-DE
Date de transmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Favorable : aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Défavorable : report : Au vu du nombre important de demandes et des budgets alloués, la commission privilégie les projets plus aboutis et prioritaires pour l'insertion. Les motivations sont à retravailler.

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Favorable : aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Défavorable : report : [REDACTED]. Au vu du nombre important de demandes et des budgets alloués, la commission privilégie une demande par famille par commission.

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Favorable : aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Favorable : aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Favorable : aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Favorable : aide de 600 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Défavorable : report : Au vu du nombre important de demandes et des budgets alloués, la commission privilégie les projets plus aboutis et prioritaires pour l'insertion.

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Favorable : aide de 600 euros

2. Projet scolaire, universitaire ou professionnel :

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Favorable – aide de 700 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Favorable – aide de 700 euros

[REDACTED]
Avis de la Commission Consultative :
➤ Favorable – aide de 700 euros

████████████████████
Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 700 euros

████████████████████
Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 500 euros

OBLIGATIONS POUR LES BENEFICIAIRES :

- Justifier de l'aboutissement du projet

La commune procède au versement des aides à chaque bénéficiaire ayant transmis préalablement au service jeunesse les justificatifs nécessaires (factures...) attestant de son inscription ou le lancement de son projet soutenu 45 jours après la date de réunion de la commission consultative.

Le versement des aides sera octroyé aux bénéficiaires une fois les heures citoyennes réalisées (délai maximum de 6 mois à compter de la date butoir de la session de candidature).

Passé ces délais, le porteur du projet perdra le bénéfice de l'aide financière accordée.

- La contrepartie citoyenne (hors projet solidaire ou citoyen)

Chaque porteur de projet soutenu dans le cadre du dispositif « coup de pouce jeunesse » s'engage à donner de son temps à titre bénévole pour des manifestations municipales ou auprès d'associations locales à hauteur de :

- 20h pour un soutien compris entre 100 € et 499 €,
- 30h pour un soutien compris entre 500 € et 699 €,
- 40h pour un soutien compris entre 700 et 1 000 €.

La réalisation de ces heures citoyennes conditionne le versement de l'aide financière délibérée.